



Le Président

N° 05132 / PR

Papeete, le

17 AOÛT 2020

à

Madame Éliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

Objet : Réponse question écrite - reconstruction de l'aérogare et agrandissement de la piste de l'aérodrome de Maupiti

Réf. : - Question écrite au gouvernement de Mme Éliane TEVAHITUA – groupe Tavini Huira'atira

Madame la représentante,

Vous avez attiré l'attention du gouvernement sur les travaux de reconstruction de l'aérogare de Maupiti et les perspectives d'agrandissement de la piste.

La présentation de la nouvelle aérogare par le Ministre en charge des transports aériens interinsulaires lors de son déplacement sur l'île de Maupiti est un projet que nous tenons à réaliser dans les meilleurs délais. Le permis de construire a été délivré et les appels d'offres de construction terminés. Nous avons abondé l'autorisation de programme de 50 millions lors du dernier vote du collectif budgétaire à l'Assemblée de Polynésie française pour tenir compte des besoins de crédit pour engager la procédure de signature des marchés.

De ce fait, les travaux devraient commencer dans les prochains mois.

Concernant l'agrandissement de l'aérodrome de Maupiti et l'adaptation aux aéronefs de type ATR 72 sollicité par la compagnie Air Tahiti, le ministre a fait établir des études de faisabilité et en a informé le Conseil des Ministres.

Le gouvernement a opté pour une démarche par étape et la première sera la mise en conformité de l'aérodrome en code 2B et ensuite des travaux d'adaptation à l'ATR 72 seront étudiés dans cet objectif de mise aux normes.

Les travaux de construction d'un abri sur le quai des navettes maritimes, d'une vigie avec un hangar pour le camion pompier et d'un sleepway pour la vedette de sauvetage feront l'objet d'une proposition pour le vote du budget primitif 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, l'expression de mes hommages.

Edouard FRITCHEL

